



Communication aux motocyclistes québécois(es)

Précisions sur la contribution d'assurance à l'achat

Cher (è)s confrères motocyclistes,

Comme vous le savez déjà, le Front Commun Motocycliste et la SAAQ en sont venus en février dernier à une entente globale encadrant le monde de la moto tant au niveau de la tarification qu'au niveau de la sécurité. Cette entente permettait notamment d'envisager une réduction des prix d'immatriculation moto de l'ordre de 8 à 29 % en 2012.

Cette dite entente comportait une clause concernant la mise en place d'une contribution d'assurance spécifique à l'achat de tout nouveau véhicule. Elle visait à refléter le risque associé à un changement de moto, ce qui représente annuellement des coûts de l'ordre de 5 millions\$ pour l'ensemble de la communauté motocycliste. Ce volet de l'entente initiale prévoyait que cette contribution lors de l'achat aurait été assumée exclusivement par les propriétaires représentant ce risque additionnel ce qui entraînait une diminution équivalente pour l'ensemble des motocyclistes. Il ne s'agissait en aucun cas d'une taxe ni d'une contribution d'assurance additionnelle mais bel et bien d'un réaménagement des primes déjà incluses à la contribution d'assurance actuelle payée par les motocyclistes québécois.

Le FCM a toujours eu à cœur de représenter, et ce avant toute chose, l'opinion générale de la communauté motocycliste et d'être à son écoute. C'est donc dans cet esprit et par respect de l'opinion de la communauté motocycliste québécoise, ainsi que face à un constat évident d'incompréhension de cette mesure par une partie significative du milieu motocycliste, que nous avons tenu deux réunions téléphoniques avec les représentants de la SAAQ au cours de la semaine du 12 décembre 2011.

Lors de ces rencontres nous avons demandé formellement à la SAAQ le retrait de cette contribution d'assurance à l'achat incluse à l'entente globale. Bien entendu, les montants de réductions générales envisagés pour 2012 seraient ajoutés à la tarification de l'ensemble des motocyclistes afin de refléter le retrait de cette mesure. La SAAQ s'est montrée ouverte à notre demande et la prendra en considération dans son analyse des recommandations du Conseil d'experts. Sa décision finale sera rendue d'ici la mi-janvier 2012.

En terminant, nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos familles et amis, de joyeuses fêtes et tenons à vous réitérer que le Front Commun Motocycliste continuera, et ce avec ferveur et conviction, de vous représenter dignement afin d'assurer la pérennité de notre passion commune au Québec.

Salutations à vous tous et toutes

Eric Lessard
Porte-parole, Front Commun Motocycliste
Président, Mouvement Escargot

Yves Albert Desjardins, FCA
Président, FMQ

Pascal Forget
Président, CAPM